



Programme de développement régional et forestier (PDRF) Appel de projets régionaux pour la mise en œuvre du PRDIRT

Résumé du projet accordé au Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL)

Mise en contexte :

Le Bas-Saint-Laurent s'est lancé depuis quelques années dans une série d'actions visant la conservation de la biodiversité, tant en forêt publique que privée. Pour le territoire privé, la démarche est complexe puisque cette tenure renferme des milieux forestiers, agricoles et littoraux. De plus, on dénote un grand nombre de propriétaires fonciers, d'élus et d'intervenants et ce, à diverses échelles territoriales ou paliers de gouvernance. Dans les faits, cette particularité impose le développement d'une approche adaptée tant dans son élaboration que sa mise en œuvre. Par conséquent, celle-ci doit favoriser l'adhésion volontaire des propriétaires à cette démarche, mais aussi de saisir les différentes opportunités qui pourraient se présenter sur des sites identifiés comme prioritaires.

Une démarche concertée s'avère donc nécessaire afin de bien arrimer les différents volets (forestier, agricole et littoral) de la conservation en tenure privée. C'est le rôle pivot que le CRE BSL veut jouer.

Contribution à la mise en œuvre d'un objectif du PRDIRT :

Ce projet s'appuie sur plusieurs orientations et plans, tant à l'échelle régionale que provinciale ou internationale :

- Le **plan d'action 2014-2015 de la CRRNT** :
 - Autres objectifs : « Support aux initiatives de conservation de milieux naturels en forêt privée »
- L'orientation 5 du **PRDIRT**
 - « Accroître l'*efficacité* des aires protégées et des autres territoires en protection »
- Plan de protection et de mise en valeur (**PPMV**) pour le territoire privé,
- **Orientations stratégiques et lois du Québec** en matière d'aires protégées, de protection des espèces menacées ou vulnérables et de conservation et de mise en valeur de la faune.

La subvention totalise 25 000 \$ et le projet se déroule entre septembre 2014 et mars 2015.

Étape I - Développer une stratégie de conservation en forêt privée

Cette stratégie servira à outiller les intervenants régionaux afin qu'ils soient en mesure de poser des actions dans une démarche structurée. La stratégie s'appuiera principalement sur la priorisation des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité (Conservation en forêt privée | Volet I) qui sera effectuée dans un projet distinct par l'Agence de mise en valeur des forêts privées, à partir des milieux qui ont été identifiés (projet IMNI) sur le territoire privé du Bas-Saint-Laurent.

Étape II - Élaborer un guide pratique sur la conservation en milieu privé adapté au contexte du Bas-Saint-Laurent

De la documentation existe déjà sur la conservation en milieu privé au Québec. Le guide pratique réunira la documentation qui correspond au contexte bas-laurentien en plus d'informer sur les statuts de conservations possibles (ex : conservation volontaire) et les modes de financement et autres avantages (ex : compensation de travaux).



Calendrier de travail simplifié

Ressources humaines du CRE

- 3 journées par semaine en moyenne

Consultation des partenaires

- 1^{ère} réunion : octobre 2014
- 2^e réunion : janvier 2015
- Échanges courriel
- Rencontres ciblées au besoin

Étapes importantes du projet :

- Stratégie de conservation
 - Version préliminaire à valider - janvier 2015
 - Version finale – mars 2015
- Guide pratique
 - Version préliminaire à valider- janvier 2015
 - Tenue d'activités de diffusion (mi-mars à début avril)
 - Collaboration des partenaires
- Rapport final
 - Fin de projet au 31 mars 2015